

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 5 mai 1955

La séance est ouverte à deux heures et demie.

CHAMBRE DES COMMUNES

FÉLICITATIONS À M. L'ORATEUR À L'OCCASION DE SON ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis au nom de tous les députés,—et, je n'en doute pas, d'un grand nombre de personnes étrangères à la Chambre,—d'exprimer à Votre Honneur nos félicitations et nos meilleurs vœux à l'occasion de votre anniversaire de naissance?

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je sais que ces applaudissements se passent de commentaires et que leur unanimité est manifeste sans cela, cependant me sera-t-il permis de me joindre au premier ministre dans un hommage qui est plus qu'une simple formalité pour vous offrir, à l'occasion de votre anniversaire de naissance, à vous et votre femme, nos vœux les plus affectueux et les meilleurs?

M. l'Orateur: On m'excusera, je l'espère, de souffrir cette dérogation au Règlement. Je tiens en effet, à remercier pourtant le premier ministre et de chef de l'opposition ainsi que tous les honorables députés, de cette expression de bons vœux. Ma journée a commencé par un grand fracas, soit par une explosion atomique dans le désert du Nevada. C'est une façon de se rappeler le caractère incertain de l'existence, et la nécessité de toujours tâcher de faire de son mieux. Mon épouse et moi, nous vous sommes les plus reconnaissants du monde de la bonté que vous nous prodiguez en tout temps.

RELATIONS INDUSTRIELLES

DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. G. E. Nixon (Algoma-Ouest): Qu'il me soit permis de déposer le deuxième rapport du comité permanent des relations industrielles. Il n'y a pas lieu cette fois-ci d'en proposer l'adoption.

QUESTIONS

TRANSPORT GRATUIT SUR LES AVIONS D'AIR-CANADA—MEMBRES DU PARLEMENT

M. Zaplitny:

1. Au cours de 1955, des membres du ministère et (ou) des membres du Parlement ont-ils obtenu d'Air-Canada un certificat de transport gratuit, valable pour l'année?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms de ces ministres et (ou) de ces députés?

M. Dickey:

1. Oui.

2. Le très hon. C. D. Howe, ministre du Commerce, et les honorables Alcide Côté, ministre des Postes, et George Marler, ministre des Transports.

OFFICE NATIONAL DU FILM

M. Fraser (Peterborough):

1. Quels sont les noms des sociétés que l'Office national du film a rétribuées en 1954 pour qu'elles distribuent ses films et quel montant chaque société a-t-elle versé audit office pour une telle concession?

2. Quelle somme globale a-t-on dépensée pour réaliser ces films au cours de 1954?

L'hon. M. Pickersgill:

1. A proprement parler, on ne saurait dire que des sociétés sont rétribuées pour agir comme distributeurs de l'Office national du film ou qu'elles paient l'Office pour obtenir cette concession. Conformément à la pratique générale, en cours dans l'industrie cinématographique, les contrats de distribution avec les différentes sociétés sont établis de façon à indiquer les films qui les intéressent, le territoire de leur distribution, la durée des droits de distribution et les modalités financières de l'entente. Ces modalités suivent en général une certaine formule mais varient quelque peu en raison de la nature des films en cause, de la région où s'appliquent les droits de distribution et d'autres considérations d'ordre local.

Une formule de contrat assez répandue prévoit que les frais préliminaires y compris le coût des copies (qui restent la propriété de l'Office national du film) sont d'abord déduits des recettes brutes du distributeur et le solde des recettes est alors réparti suivant un barème qui est à peu près celui-ci: 70 p. 100 à l'Office national du film, 30 p. 100 au distributeur; 65 p. 100 à l'Office national du film, 35 p. 100 au distributeur; 60 p. 100 à